

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Minibus	F O R D (D)	Ford 125 Transit 72 E 3 C (bus scolaire) Moteur M X B	CH 2301 55

Constructeur FORD-WERKE Aktiengesellschaft, 5 Köln 60 (BRD)
Identification sur la plaquette du constructeur = 72 E 3C
Plaquette constr. devant le No du châssis = GB 72..
à droite, latéralement, près de l'entrée.
N° du châssis à gauche, à l'avant, latéralement sur le longeron.
Ident. du moteur "MB" à gauche, à l'avant en-haut sur le bloc, derrière le carter de distribution.
Importateur princ. FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich
Véhicule homologué prototype Signes fixes dans code du type comme l'identification ci-haut

Châssis :			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique		
Transmission	mécanique synchronisée		
Nombre de vitesses	4	Entrainement	AR (+)
Frein de service	hydra. 2-circ., AV-disques/AR-exp. int., assistance par dépression, toutes roues, soupapes retardatrices à l'AV, régulatrice, s. palier, sel. charge à l'AR		
Frein auxiliaire	mécanique, exp. int., agissant sur roues AR		
Frein d'arrêt	identique au frein de secours		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin séparée		
Carrosserie	limousine		
Nombre de portes	3 + 1 AR	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	Ar4 **)	Rétroviseur	gauche + droite
Cale	-	Attelage	-
Antivol	-		
Nombre de places	t 22 (AV = 3 adultes + AR= 19 enfants)		
Dimensions :	Int.	ext.	
Longueur	4430	Empattements	2690
Largeur	1960		
Hauteur	2020	Vole	av 1650 ar 1590
Porte à faux	lat. av 740 ar 1000	Voles	av - ar -
		Braquage	g 10950 d 10750
Distance volant - vers l'avant du véhicule			
Moteur	F O R D	Type	MB
Marque	en V	Temps	4
Construction	B	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindr.	4
Refroidiss.	90.0	Course	66.8
Alésage	1699	CV-impôt	8.65
Cylindrée	65 DIN	à t/min	4000
Puissance en CV			
Bruit	76 dB/A à t/min		4800
Silencieux	2 potai 255x255x110/		200 x Ø 145 mm
Mesure des gaz	ECE-15 *)		
Déparasitage	ECE-10, OCE, annexe B, ch. 3+4, genre "D"		
Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	740	660	1400
Charge utile	225	685	910
Poids total	965	1345	2310
Garantie fabr.	205 R 14 C	205 R 14 C	
Dimens. pneus	6 / 2,5	6 / 3,25	(Variantes voir remarques)
Ply / bar	1500	1700	
Charge	120	120	
pour V max			
Garantie poids remorquable avec frein	-	-	
Garantie poids remorquable sans frein	-	-	
Garantie poids de l'ensemble	3770		
Poids remorquable testé	-	-	
Vitesse maximale selon le constructeur	118 km/h		
Vitesse maximale testée	- km/h		

Equipement	§)
Feux de route	<u>CR ou SCR (E)</u>
Feux de croisement	<u>CR ou SCR (E)</u>
Feux de position	<u>A (E) dans phares</u>
Feux rouges	<u>R-S1 (E)</u>
Feux stop	<u>R-S1 (E)</u>
Clignoteurs	av <u>1 (E)</u> ar <u>2a (E)</u>
Catadioptres	av <u>1</u> ar <u>1 (E)</u>
Feux de gabarit	av <u>1</u> ar <u>1</u>
Feux complément.	
Eclairage plaque	<u>2 séparés</u>
Essuie-glace	<u>2 balais</u> avec essuie-glace
Avertisseurs	<u>MOTORCRAFT TPAR 556 + TPAR 557</u> ou d'autres modèles experts à la demande selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation	
Genre du véhicule	<u>Minibus</u>
Marque et type	<u>F O R D (D) 125 Transit</u>
Homologation	
N°	CH <u>2301.55</u>
Carrosserie	<u>limousine</u>
Places	total <u>22 (AV= 3 adultes + AR+ 19 enfants)</u>
Poids à vide	<u>1400</u>
Charge utile	<u>—</u>
Poids total	<u>2635</u>
Carburant	<u>B</u>
CV-Impôt	<u>8,65</u>
Cylindrée	<u>1699</u>

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Measure des sièges : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- §) Equipement : plaque indiquant le nombre de places et signalisation des sorties de secours (porte à droite au centre, porte arrière et grande fenêtre à gauche) et marteau.
- +) Démarrage : démultiplication exigée dans le pont arrière 5,14. Indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axle". Doit être contrôlée.

A noter dans le permis de circulation:

(124) Le signe officiel "Schulbus" ("Bus scolaire") est autorisé;

Des enfants ne peuvent être transportés sur les sièges avant que lorsque tous les sièges arrières sont occupés.